

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 MAI 2024

Objet :

**Approbation de la
modification des statuts
de la SEM Pompes Funèbres
des communes Occitanes
(SEM PFO)**

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES ;

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Maire CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL.

Absents excusés : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

N° : D-2024 - 05 - 06 - 07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1524-1 ;

Vu les actuels statuts de la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres des Communes Occitanes ;

Vu la proposition de modification des statuts de la SEM PFO, visant à élargir ses services à la création d'un crématorium animalier et à l'extension de ses activités ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEM PFO proposant l'extension de l'objet social de la société ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres des Communes Occitanes (SEM PFO) a proposé d'élargir ses services par la création d'un crématorium animalier et par l'extension de ses activités d'aide pour les familles en deuil, ainsi que d'accroître sa capacité d'investissement dans des sociétés liées aux services funéraires, y compris la crémation d'animaux ;

CONSIDERANT que cette modification de l'objet social de la SEM PFO nécessite l'approbation de la commune en tant qu'actionnaire, conformément à l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE :

D'APPROUVER la modification des statuts de la SEM PFO telle que présentée, incluant la création d'un crématorium animalier et l'élargissement des services proposés par la société.

D'APPROUVER le projet de statuts modifiés de la SEM PFO annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 17 MAI 2024

ID : 034-213401359-20240506-D_2024_05_06_07-DE

DE COMMUNIQUER cette délibération au représentant de l'Etat dans le département de l'Hérault où se trouve le siège social de la SEM PFO, dans le mois suivant son adoption.

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **14 MAI 2024**
Et publication ou notification
Du **17 MAI 2024**
Le Maire :

Le Secrétaire,

Le Maire,



René COUSIN



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le **17 MAI 2024**

ID : 034-213401359-20240506-D_2024_05_06_07-DE